

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 10 février 2020

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Membres votants : 9

Le 10 Février 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

• 9 Membres présents :
CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, HERMET Daniel

• 0Membre(s) représenté(e)(s) :

• 5 Membre(s) absent(e)(s)

2 Excusé(e)(s) : GASPARD Raphaël, STELLER Catherine

3 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc, LANZA Yannick

N° 2020 - 01

Objet :

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2019 ;

Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2019 retraçant les délibérations du n°2019-49 au n°2019-60 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 02

Objet :

Adoption du Budget Primitif 2020 Service Assainissement sous convention avec DPVa

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n° 2019-51 & 2019-52 respectivement relatives à la convention de gestion du service Assainissement conclue avec Dracénie Provence Verdon Agglomération et à la création d'un budget annexe, sous convention, pour la gestion du service.

Ce budget autorise la réalisation des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement du service public d'assainissement.

Considérant les besoins pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée, le budget primitif Assainissement 2020, sous convention qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 6.300,00 € en dépenses et en recettes.

Le résultat antérieur et les restes à réaliser ne sont pas pris en compte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 50.000,00 € en dépenses et en recettes.

Le résultat antérieur et les restes à réaliser ne sont pas pris en compte.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER la note de présentation ci-jointe

D'APPROUVER le Budget Primitif 2020 Assainissement sous convention, tel que présenté ci-dessus

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 03

Objet :

Adoption du Budget Primitif 2020 Service Eau Potable sous convention avec DPVa

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n° 2019-51 & 2019-52 respectivement relatives à la convention de gestion du service Eau Potable conclue avec Dracénie Provence Verdon Agglomération et à la création d'un budget annexe, sous convention, pour la gestion du service.

Ce budget autorise la réalisation des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement du service public d'Eau Potable.

Considérant les besoins pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée, le budget primitif Eau Potable 2020, sous convention qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 6.300,00 € en dépenses et en recettes.

Le résultat antérieur et les restes à réaliser ne sont pas pris en compte.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 60.000,00 € en dépenses et en recettes.

Le résultat antérieur et les restes à réaliser ne sont pas pris en compte.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER la note de présentation ci-jointe

D'APPROUVER le Budget Primitif 2020 Eau Potable sous convention, tel que présenté ci-dessus

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 04

Objet :

Centre Aéré - Annexe du Château - Plan de Financement

Le Rapporteur présente aux membres de l'assemblée le projet d'installation du Centre Aéré dans la partie annexe du Château.

Actuellement le Centre Aéré est installé dans un bâtiment modulaire au fond de la cours de l'école. Ce bâtiment composé de 2 pièces ne permet d'accueillir que le bureau du Directeur et une salle d'accueil. Il ne permet pas de prévoir des animations à l'intérieur, notamment les jours de pluie.

Le projet consiste à aménager les deux annexes du Château afin d'accueillir ce service et lui permettre ainsi de se développer. Le volume utilisable permet de recevoir, un accueil, des toilettes, des salles de loisirs physiques (mûr d'escalade, table de ping-pong, baby-foot, ...), des salles de loisirs « calmes » (jeux de société, activités manuelles, lectures et des lieux de stockage de matériel et des pièces techniques et logistiques.

De plus, l'aménagement de ces annexes revaloriserait le patrimoine communal, lui donnerait une destination et favoriserait le maintien des services aux personnes dans la commune.

Ce projet peut être financé par L'Etat, au titre de la DETR 2020, le Département du Var, au titre des subventions 2020 et la Dracénie Provence Verdon Agglomération au titre des fonds de concours 2014-2020.

Le plan de financement n°1 se présente comme suit :

	Dépenses HT	Financements	%
Mission AMO	37 962.00		
Mission SPS	5 694.30		
Mission diagnostics / B.E. / Ass. / Publications	20 740.24		
Travaux	455 544.00		
Imprévus	60 059.46		
Mobilier	20 000.00		
L'Etat - DETR		240 000.00	40.00%
Département du Var - Subventions 2020		160 000.00	26.67%
Dracénie Provence Verdon Agglomération - FdC		80 000.00	13.33%
...			
Commune		120 000.00	20.00%
Totaux	600 000.00	600 000.00	

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le Plan de Financement prévisionnel
D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les partenaires financiers dans le cadre de l'opération exposée ci-dessus
D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires au montage financier de l'opération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 8 vote POUR - 0 vote CONTRE - 1 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 05

Objet :

Démarche mutualisée avec DPVa - Mise en Oeuvre RGPD

Le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal de la réglementation relative à la protection des données personnelles et la cyber criminalité.

Depuis le rapport Trico de 78 et la loi informatique & libertés I, la réglementation a évolué avec la création de la CNIL (Commission Nationale Informatique & Liberté), la Loi informatique & Libertés II de 2004, le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) de l'Union Européenne en 2016 et la Loi Informatique et Libertés III de 2018

Afin d'être en conformité avec cette réglementation, Dracénie Provence Verdon Agglomération propose une prestation mutualisée afin d'assister les communes de l'agglomération qui le souhaitent.

Les services se sont rencontrés afin de présenter la démarche et le coût de la prestation.
Ce dernier est estimé à moins de 500 €.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la prestation mutualisée

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 06

Objet :

Adoption du Budget Primitif 2020 Communal

Le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que les années de renouvellement complet de l'assemblée délibérante, le vote du budget peut être reporté au 30 avril.

En proposant le vote de ce budget primitif aujourd'hui, les services peuvent fonctionner et la prochaine assemblée délibérante ne sera pas contrainte, par un court délai, d'orienter d'élaborer et de voter un budget. Elle disposera de tout le temps qu'elle jugera nécessaire pour le modifier par décision modificative.

Toutefois, il faudra fixer le vote du taux de variation du taux des taxes avant le 30 avril et approuver le compte administratif et compte de gestion N-1.

Ce vote autorise la réalisation de dépenses et de recettes nécessaire au bon fonctionnement des services en ce début d'exercice.

Considérant les besoins et réalisations pour l'exercice 2020,

Monsieur le Maire, sur présentation de Monsieur le Secrétaire Général soumet au vote de l'assemblée le budget primitif qui peut se résumer comme suit :

SECTION De FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à la somme de 1.179.895,00 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision ne reprend aucun crédit de report ni restes à réaliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à la somme de 112.333,00 € en dépenses et en recettes.

Cette prévision ne reprend aucun crédit de report ni restes à réaliser.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'ADOPTER le budget primitif 2020 « Communal » tel que présenté ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 07

<u>Objet :</u>

Approbation de la modification n°1 du PLU

Le Rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal la Modification apportée au PLU.

En 2013, Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé.

En 2017 le PLU a fait l'objet d'une mise en compatibilité pour un projet de parc photovoltaïque.

La modification actuelle, objet de cette délibération, a pour objet la correction de quelques erreurs matérielles d'une part et la prise en compte de l'évolution, l'aménagement et la planification du territoire communal, la protection des commerces et en conséquences, les adaptations nécessaires du règlement d'urbanisme pour atteindre ces objectifs de développement dans le respect des textes en vigueur, notamment de la loi ALUR de 2014, d'autre part.

Vu la saisine de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) en date du 01/07/2019 afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale avec la décision rendue en date du 13/09/2019

Vu les notifications aux PPA (Personnes Publiques Associées) en date du 30 août 2019 :

- M. le Préfet du Var
- M. le Président du Département du Var et sa réponse du 09 oct.
- M. le Président du Conseil Régional SUD PACA Et sa réponse du 24 sept. 2019
- M. le Président PNR Verdon Et sa délibération du 07 oct. 2019
- M. le Président DPVa et sa délibération du 07 oct. 2019
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Var
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Var et sa réponse du 10 sept. 2019
Vu la décision du TA de TOULON en date du 18 sept. 2019 portant nomination d'un commissaire enquêteur
Vu l'arrêté municipal n°2019-15 du 08 oct. 2019 portant mise en enquête d'utilité publique du dossier de modification du PLU.
Vu l'information du public par :

- Affichage permanent au lieu habituel du 10 oct. au 03 déc. 2019 inclus
- Publications dans les journaux d'annonces légales
 - o Var matin, les 18 oct. Et 07 nov. 2019
 - o La Marseillaise, les 15 oct. et 05 nov. 2019
- Parution sur le site internet de la Commune dès le 10 oct. 2019
- Diffusion sur le panneau lumineux dès le 10 oct. 2019

Vu les pièces du dossier d'enquête disponibles en consultation papier ou dématérialisé,
Vu les registres d'observation disponibles en version papier ou dématérialisé
Vu la tenue et le déroulement de l'enquête du 04 nov. au 03 déc. 2019 inclus
Vu les jours de permanence tenus par Mme la Commissaire Enquêteur les mer 13 nov., jeu 21 nov., ven 29 nov., et mar 3 déc. 2019 de 9h à 12h.
Vu la synthèse des observations du public transmise à M. le Maire le 09 déc. 2019
Vu la demande, en date du 31 déc. 2019, de report de date de transmission de l'avis Maire
Vu l'accord en date du 31 déc. 2019 d'un délai supplémentaire pour rendre l'avis maire,
Vu l'avis Maire en date du 09 jan. 2020
Vu le rapport d'analyse des observations, conclusions et réponses du demandeur
Vu la conclusion favorable de Mme la Commissaire Enquêteur en date du 14 jan. 2020 sous réserve de la prise en compte des 3 remarques
Considérant que suite aux remarques de Mme la Commissaire Enquêteur, les modifications ont été apportées au règlement ;
Entendu qu'il y a lieu d'approuver la modification n°1 du PLU pour sa mise en œuvre et publication sur le site officiel www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé et la modification du PLU

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à sa publication et mise en œuvre.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2020 - 08

Objet :

Sollicitation de Dracenie Provence Verdon Agglomération dans le cadre des Fonds de concours 2014-2020

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes opérations d'investissements sur l'exercice 2019 ainsi que les domaines d'intervention financières de la Dracénie Provence Verdon Agglomération dans le cadre des fonds de concours.

Afin de satisfaire aux besoins de nos habitants et nos visiteurs, différents investissements sont réalisés sur l'ensemble de la commune.

- Améliorer le cadre de vie des habitants, par la reprise des voies de circulation,

- Améliorer les services et le patrimoine, avec la reprise de la toiture de l'école et l'installation de toilettes publiques,
- Améliorer la sécurité de tous, en révisant la signalisation routière et le renforcement de la vidéo protection,

Ces travaux ont pour principal objectif de rendre notre commune plus attractive.

Le coût de ces travaux et leurs financements peuvent se résumer comme suit :

Goudronnage des voies	Dépenses	Financement	%
- Chemin des Pins	14 090.00		
- Impasse des Thymys	6 725.25		
- Impasse des Oliviers	15 330.62		
- Aire jeu Cour de l'Ecole	8 898.00		
DPVa – FdC 2014-2020		22 500.00	49.95%
Commune		22 543.87	50.05%
S/TOTAL 1	45 043.87	45 043.87	

Chemin des Infournières	Dépenses	Financement	%
Travaux reprise de la voie	21 000.00		
DPVa – FdC 2014-2020		10 500.00	50.00%
Commune		10 500.00	50.00%
S/TOTAL 2	21 000.00	21 000.00	

Renforcement Vidéoprotection	Dépenses	Financement	%
Fournitures Installations	25 000.00		
DPVa – FdC 2014-2020		12 000.00	48.00%
Commune		13 000.00	52.00%
S/TOTAL 3	25 000.00	25 000.00	

Toilettes Publiques	Dépenses	Financement	%
Cabine toilettes	24 983.34		
Aménagements Terrain et VRD raccordement	3 000.00		
Main d'œuvre en régie	1 500.00		
DPVa – FdC 2014-2020		14 600.00	49.52%
Commune		14 883.34	50.48%
S/TOTAL 4	29 483.34	29 483.34	

Toiture Ecole	Dépenses	Financement	%
SPL ID 83 AMO	934.00		
Travaux toiture	20 551.60		
Echafaudage	3 262.40		
Imprévus	5 000.00		
ETAT – DETR 2017		19 029.00	63.97%
DPVa – FdC 2014-2020		4 700.00	15.80%
Commune		6 019.00	20.23%
S/TOTAL 5	29 748.00	29 748.00	

Signalisation routière en agglomération	Dépenses	Financement	%
Fournitures d'équipement	18 666.00		
Matériaux, locations pour pose	1 000.00		
Main d'œuvre en régie	1 400.00		
DPVa – FdC 2014-2020		10 000.00	47.47%
Commune		11 066.00	52.53%
S/TOTAL 6	21 066.00	21 066.00	

Signalétique touristique	Dépenses	Financement	%
BE Analyse définition besoin	2 884.00		
BE Schéma directeur	3 681.00		
Acquisition matériel	35 800.00		
Matériaux locations pour pose	1 500.00		
Main d'œuvre en régie	1 500.00		
DPVa – FdC 2014-2020		22 500.00	49.60%
Commune		22 865.00	50.40%
S/TOTAL 7	45 365.00	45 365.00	

Local de vie CTM	Dépenses	Financement	%
Acquisition module	10 000.00		
Installation raccordement réseaux	2 000.00		
Main d'œuvre en régie	1 000.00		
DPVa – FdC 2014-2020		6 500.00	50.00%
Commune		6 500.00	50.00%
S/TOTAL 8	13 000.00	13 000.00	

Parc Château	Dépenses	Financement	%
SPL ID83 - AMO	933.00		
Travaux	30 000.00		
Travaux en régie	9 000.00		
Département du Var		28 600.00	71.62%
DPVa – FdC 2014-2020		4 300.00	10.77%
Commune		7 033.00	17.61%
S/TOTAL 9	39 933.00	39 933.00	

RECAPITULATIF

Désignations	Dépenses	Financement	%
S/TOTAL 1	45 043.87		
S/TOTAL 2	21 000.00		
S/TOTAL 3	25 000.00		
S/TOTAL 4	29 483.34		
S/TOTAL 5	29 748.00		
S/TOTAL 6	21 066.00		
S/TOTAL 7	45 365.00		
S/TOTAL 8	13 000.00		
S/TOTAL 9	39 933.00		
ETAT – DETR 2017		19 029.00	7.06%
Département du Var		28 600.00	10.61%
DPVa – FdC 2014-2020		107 600.00	39.91%
Commune		114 410.21	42.43%
TOTAL GENERAL	269 639.21	269 639.21	

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé

D'APPROUVER les Plans de Financement

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter M. le Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération dans le cadre des fonds de concours 2014-2020 pour les opérations ci-dessus exposées

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 9 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 19h45

La Secrétaire
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire
Monsieur Christophe CARRIERE